

Diffusion restreinte

Zone de police Bruxelles-Occident 5340

Direction générale stratégie

Service gestion

Objet : Trafic de stupéfiants et organigramme de la Zone.

Gestionnaire de dossier : Laurent Deconinck

Monsieur le Conseiller de police,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les réponses à votre question.

QUESTION

Pouvez-vous nous présenter un organigramme de la zone avec indication où, dans quels services, nous avons du mal à remplir le cadre?

De combien d'agents de quartier dispose la zone? Idéalement, selon le cadre, il en faudrait combien?

Combien de personnes ont été arrêtées en lien avec le trafic de stupéfiants à Molenbeek en 2019, 2020, 2021 et 2022 avec distinction si possible entre détenteurs/usagers et trafiquants? Combien de perquisitions?

Y a-t-il des projets de suivi de multirécidivistes?

Comment se passe la collaboration avec la commune au niveau de la prévention contre dépendances? Collaboration avec quels services? Quelles associations?

ELEMENTS DE REPONSE

1. Pouvez-vous nous présenter un organigramme de la zone avec indication où, dans quels services, nous avons du mal à remplir le cadre?

L'organigramme de la zone de police de Bruxelles-Occident prévoit un cadre de 1064 membres du personnel. Celui-ci a été approuvé par le conseil de police le 19/4/2022.

Au 1/6/22, la zone de police comptait 900 collaborateurs.

Pour synthèse, parmi les deux directions générales ayant des activités opérationnelles, la situation peut être synthétisée comme suit :



Police

Bruxelles-Occident

Direction générale	Cadre prévu	Cadre effectif	Déficit global
DG Territorialité	344	242	30%
DG Opérations	509	418	18%

En concertation avec le Collège de police, la zone ouvre en permanence des places dans le cadre de la mobilité afin de combler ces déficits.

Ainsi, par cycle de mobilité (5 par an) une trentaine de places d'inspecteurs sont ouvertes pour DGO et pour DGT.

Depuis un an, le recruteam de la zone de police multiplie les participations à des bourses ou événements, va dans les écoles de police, développe les partenariats avec des services de recherche d'emploi (actiris, ...) afin de rencontrer et d'attirer un maximum de candidats. En associant cette activité à une présence importante sur les réseaux sociaux, la zone augmente sa visibilité sur le marché de l'emploi. Les effets de cette présence se font progressivement sentir, l'attractivité de la zone allant croissant auprès des potentiels candidats.

Les déficits les plus importants concernent :

- Au sein de la DG Territorialité : Les fonctions les plus critiques concernent les inspecteurs de police avec un déficit de 37 %.
- Au sein de la DG Opérations : le déficit le plus important concerne les inspecteurs de la direction Appui opérationnel (Services canin et bikers et Brigade anti-banditisme) avec 39 % de déficit.

2. De combien d'agents de quartier dispose la zone? Idéalement, selon le cadre, il en faudrait combien?

Concernant les inspecteurs de quartier, le cadre de la zone de police prévoit 62 inspecteurs de quartier. Actuellement, 49 places sont pourvues soit un déficit de 21%.

3. Combien de personnes ont été arrêtées en lien avec le trafic de stupéfiants à Molenbeek en 2019, 2020, 2021 et 2022 avec distinction si possible entre détenteurs/usagers et trafiquants? Combien de perquisitions?

Les systèmes informatisés disponibles ne nous permettent pas d'extraire le nombre de personnes arrêtées. Une privation de liberté est absolument exceptionnelle dans un contexte de consommation/détention.



Police

Bruxelles-Occident

Le nombre de personnes mises à la disposition du procureur du Roi fait l'objet d'un monitoring et concerne donc la vente de stupéfiants (vente, trafic, import, export, ...). Un système de monitoring plus fin a été développé dans le cadre du plan d'action stupéfiants démarré en ce début d'année, de sorte que les chiffres sont plus fins pour 2022.

	2019	2020	2021	7/2022
Nombre de PV pour usage/détention	1.691	1.329	1.197	753
Nombre de PV pour vente	218	256	271	137
Privations de liberté pour vente				171
Mise à disposition pour vente	214	200	219	128
Placement sous mandat d'arrêt pour vente				44
Placement en IPPJ pour vente				7

En ce qui concerne les perquisitions, nos systèmes informatiques ne permettent pas d'extraire cette donnée. Il est à noter qu'il ne s'agit pas en soi d'un indicateur de résultat.

4. Y a-t-il des projets de suivi de multirécidivistes?

La police n'a pas pour vocation d'assurer un suivi de nature psycho-sociale des personnes souffrant d'assuétudes. En ce qui concerne les délinquants suspectés de vente de stupéfiants, le suivi est réalisé dans le cadre des enquêtes, sous la direction des autorités judiciaires.

Dans le cadre du plan de lutte contre la vente de stupéfiants de la zone de police, un suivi particulier est réalisé concernant les personnes arrêtées pour vente de stupéfiants pour lesquelles la justice n'a pas pu initier de dossier répressif. Il s'agit notamment de dossiers de faible ampleur ou de dossiers pour lesquels, bien que certains éléments matériels soient réunis, les éléments de preuve sont insuffisants pour entamer des poursuites.

Ce suivi consiste à identifier les suspects récidivistes qui se trouvent dans cette situation et d'orienter l'action policière sur eux en vue de réaliser de nouvelles constatations probantes.



Police

Bruxelles-Occident

Cette approche fera l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2023.

Par ailleurs, notre zone de police accorde une attention particulière à la consommation de stupéfiants par des mineurs et développe actuellement un projet innovant s'inspirant d'études scientifiques dans le domaine. Une approche sur 3 axes est en cours de développement au sein de notre service Famille & Mœurs :

- Augmenter la qualité du moment pré/post-audition policière en développant des outils communicationnels ;
- trouver des partenaires pour une meilleure orientation ou sensibilisation en matière d'assuétudes naissantes ou qui s'installent lorsqu'aucun suivi n'est déjà entamé (Clinique du cannabis, Infor Drogues,...) ;
- trouver des partenaires d'orientation vers des activités qui peuvent faire sens pour les jeunes

5. Comment se passe la collaboration avec la commune au niveau de la prévention contre dépendances? Collaboration avec quels services? Quelles associations?

La zone de police travaille en collaboration avec BPS (Bruxelles Prévention Sécurité) dans le cadre de réunions dites « COMAC » qui ont pour finalité l'ouverture d'un Centre Intégré pour usagers de drogue en grande précarité (avenue du Port). Bien qu'elle n'ait pas de missions de prévention en tant que telle, la zone de police remplit son rôle de renvoi vers les structures, notamment communales, de prise en charge des toxicomanes. Il s'agit notamment, en ce qui concerne la commune de Molenbeek-Saint-jean, de l'asbl 'Move'.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller de police, nos salutations distinguées.

Xavier Legrand,
Commissaire Divisionnaire de Police,
Chef de Corps faisant-fonction.


Christian LAMOULINE
Bourgmestre-Président